



TROISVIERGES
(GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du conseil communal de TROISVIERGES**

Séance publique du : 29 janvier 2019

Point de l'ordre du jour
Nr : 1

Date de l'annonce publique : 23.01.2019
Date de la convocation : 23.01.2019

Objet : Modification ponctuelle du PAG
Partie écrite

Présents : Mertens, bourgmestre
Breuskin, Henckes, échevins
Aubart, Glod, Dumont, Dormans, Plümer, Schroeder, Hahn,
Jacobs, conseillers

Absents : a) excusés :
b) sans motif :

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu le projet de modification ponctuelle de la partie écrite du plan d'aménagement général de la commune de Troisvierges, dossier élaboré par le bureau d'études TR-Engineering s.a. (version janvier 2019) ;

Vu l'avis préalable de Madame la Ministre de l'Environnement du 03 janvier 2019 (réf. 91815/PP-mz), relatif à l'évaluation des incidences environnementale du projet, avis concluant à la non-nécessité de procéder à une étude environnementale approfondie du projet (Umweltbericht) ;

DECIDE AVEC 7 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

de marquer son accord sur le dossier de demande de modification ponctuelle de la partie écrite du PAG, présenté par le collège échevinal (version janvier 2019).

Ainsi décidé en séance publique à Troisvierges, date qu'en tête.

Suivent les signatures
Pour expédition conforme.

le bourgmestre,

le secrétaire,

